



**Arrêté**

**portant inscription au titre des monuments historiques d'un objet mobilier à  
LIT-ET-MIXE (40)**

**Le Préfet de la région Nouvelle-Aquitaine  
Préfet de la zone de défense et de sécurité Sud-Ouest  
Préfet de la Gironde**

**Officier de la Légion d'honneur  
Officier de l'ordre national du Mérite**

**VU** le code du patrimoine, livre VI, titres I et II ;

**VU** l'article 24 du décret n° 2017-456 du 29 mars 2017 relatif au patrimoine mondial, aux monuments historiques, et aux sites patrimoniaux remarquables ;

**VU** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les départements et les régions ;

**VU** le décret du 11 janvier 2023 portant nomination de Monsieur Etienne GUYOT, préfet de la région Nouvelle-Aquitaine, préfet de la zone de défense et de sécurité Sud-Ouest, préfet de la Gironde ;

**VU** l'avis de la commission régionale du patrimoine et de l'architecture en date du 7 décembre 2022 ;

**VU** les autres pièces produites et jointes au dossier.

**CONSIDÉRANT** que la conservation de l'objet désigné ci-après présente, au point de vue de l'histoire de l'art, un intérêt suffisant pour en rendre désirable la préservation.

**ARRÊTE**

**Article premier** : est inscrit au titre des monuments historiques l'objet mobilier suivant :

1140001158  
- une Pompe à incendie (pompe dite à bras), sur charrette à roues, livrée par les établissements DUREY-SOHY n°2, 17 et 18 rue le Brun Paris.

Datée de 1902